# RAPPORT ANNUEL 2022





## Présentation de la fédération nationale des CREAI

QUI SOMMES-NOUS?

La fédération nationale des Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité regroupe 13 CREAI en France.

Les CREAI sont des associations à but non lucratif à dimension régionale reconnues par un cahier des charges ministériel.

Les CREAI proposent des prestations à destination des acteurs de la santé au service des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs familles.

#### Nos missions

La fédération nationale des CREAI accompagne les CREAI dans la construction de méthodologies et d'offres de services liées au secteur de la santé pour, et avec, les personnes en situation de vulnérabilité et leurs familles.

Les CREAI ont été créés pour soutenir les professionnels et structures des secteurs sanitaire, social et médico-social, dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Les publics concernés par les travaux des CREAI sont :

- L'enfance en danger,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation d'insertion sociale.



#### Nos prestations

- Des ETUDES et RECHERCHES sur le champ médico-social, social et sanitaire pour informer les acteurs du secteur de la santé et les pouvoirs publics, et proposer des solutions.
- Des FORMATIONS pour répondre aux besoins d'évolution des compétences des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Des GUIDES et OUTILS pour accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques.

#### Nos valeurs

Depuis plus de 50 ans, les CREAI, lieu-tiers au service de l'intérêt général, s'appuient sur un socle de valeurs communes :

- Le soutien à l'autodétermination des personnes et le libre choix de leurs parcours de vie,
- Le respect des droits de l'Homme et de la démocratie,
- Le respect de la laïcité,
- La solidarité et le refus de la pauvreté et des exclusions,
- La reconnaissance de chaque individu et de ses droits,
- L'utilité sociale et non-lucrative de leurs actions.

## TABLE DES MATIÈRES

En bref: Si vous deviez retenir 5 temps forts en 2022

#### Partie 1 : Une vie fédérale dynamique et riche

- 1/ Une équipe fédérale qui se renforce
- 2/ Les instances de gouvernance de l'ANCREAI
  - a. Description des instances de gouvernance
  - b. Évolution des instances de gouvernance
- 4/ Le réseau des CREAI en cours de développement en Guyane
- 5/ La création de l'ATELIER, tiers lieu des acteurs de la vulnérabilité
- 6/ Quel avenir pour les CREAI : les réflexions de la commission prospective

#### Partie 2 : La Fédération au service des CREAI

- 1/ Le séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques
- 2/ Outils au service des CREAI
  - a. La veille sur les appels d'offres.
  - b. Décryptage : s'approprier les réformes du secteur
  - c. INTERSTIS: l'INTRANET du réseau des CREAI
  - d. Rénovation de la Charte graphique du réseau des CREAI
  - e. Une présence accrue de l'ANCREAI sur les réseaux sociaux
- 3/ Animation du réseau des CREAI
  - a. Formation InterCREAI: SERAFIN-PH
  - b. Groupe de travail InterCREAI : Protection de l'enfance
  - c. Groupe de travail InterCREAI: Transformation de l'offre
- 4/ Les CREAI et leur fédération : Un acteur entendu par les pouvoirs publics
  - a. Les auditions
  - b. Les négociations
  - c. Les concertations
  - d. Une politique de partenariat avec les politiques du secteur

## Partie 3 : Les projets portés par la fédération et les CREAI au service des acteurs du secteur

1/Les études et notes documentaires

- a. Journaux de bord du confinement : La crise vue par les acteurs de l'accompagnement
- b. La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes en structures médico-sociales et à domicile : promouvoir et accompagner le dépistage
- c. Etat des lieux du déploiement des PCPE sur le territoire national
- 2/ Les outils
- a. Nos Droits Aussi
- b. HANDIDONNEES
- c. ARSENE
- 3/ Journées nationales
- 4/ Programmes nationaux

START : Soutenir l'amélioration des pratiques, la transformation de l'offre et faciliter l'accès aux ressources territoriales dans le champ des Troubles du Neuro-Dément en réponse aux aspirations et aux besoins des personnes

## EN BREF: SI VOUS DEVIEZ RETENIR 5 TEMPS FORTS EN 2022

#### Vers une évolution de la gouvernance de la Fédération des CREAI?

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 6 avril 2022, deux motions ont été adoptées : la première donne pour objectif à la Fédération ANCREAI de créer un comité consultatif des usagers et la seconde affiche l'ambition de créer éventuellement une Confédération d'actions, d'informations et de recherches au service des personnes en situation de vulnérabilité, avec la FNORS et la FORAP.

#### Séminaire de La Rochelle

Le séminaire annuel de formation et d'échanges des directeurs et conseillers techniques s'est tenu du 6 au 8 juillet 2022 à La Rochelle. Il a réuni 70 professionnels du réseau des CREAI et 9 Présidents et personnes qualifiées membres du Conseil d'administration de la Fédération des CREAI qui ont débattu et échangé tout au long de ces 3 journées sur les projets fédéraux.

#### START: passage à l'échelle, c'est parti

Expérimenté dans les Régions Auvergne Rhône Alpes et Ile de France de 2017 à 2021 avec le soutien de la CNSA et des ARS de ces deux Régions, le projet START, projet multipartenarial porté initialement par la Filière DEFISCIENCE, a été confié à l'ANCREAI et au réseau des CREAI afin d'être déployé sur l'ensemble du territoire national. Fin 2022, 8 régions sont engagées dans cette démarche de formation innovante sur les troubles du neurodéveloppement. Une région a effectué le lancement d'une Communauté de pratiques professionnelles.

#### EPoP: une collaboration prometteuse

Afin de soutenir le déploiement d'EPoP (Empowerment and Participation of persons with disability) en Régions, la Croix Rouge Française a signé une convention de soustraitance avec la Fédération des CREAI pour que cette dernière participe à la coordination entre les porteurs de projet en Régions Hauts de France et Nouvelle Aquitaine et l'équipe dédiée de la Croix Rouge au plan national, assure un appui technique à l'équipe dédiée de la Croix Rouge au plan national et accompagne le déploiement d'EPoP dans des nouvelles régions. Cette collaboration et la qualité de la démarche portent leurs fruits : des CREAI entendent bien entrer dans la démarche en 2023 avec le soutien de la Fédération.

#### Vers un nouveau cahier des charges des CREAI?

Les évolutions en cours des politiques publiques afin de favoriser la société inclusive et l'accès effectif à leurs droits des personnes en situation de vulnérabilité ont conduit le Conseil d'administration de la Fédération des CREAI à engager des négociations avec les pouvoirs publics pour adapter le cahier des charges à ce nouveau contexte. Les négociations ont été lancées fin 2022 et devraient aboutir dans le courant du 1er semestre 2023.



#### PARTIE 1: UNE VIE FÉDÉRALE DYNAMIQUE ET RICHE

#### 1/ UNE ÉQUIPE FÉDÉRALE QUI SE RENFORCE

L'année 2022 a été marquée par le rattachement du projet START à la Fédération des CREAI et son déploiement progressif par les CREAI sur l'ensemble du territoire national.

Afin de permettre ce déploiement, Muriel POHER, responsable du projet START au sein de la filière DEFISCIENCE a rejoint l'équipe fédérale en janvier 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte de l'outil d'aide à l'auto-évaluation ARSENE, Eugénie MALANDIN a été recrutée en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 6 mois. Elle a ainsi procédé à la réorganisation des référentiels ARSENE afin qu'ils puissent correspondre aux attendus du référentiel de la HAS.

Enfin, Emilie POURQUERY, qui avait rejoint l'équipe de l'ANCREAI en qualité de chargée de communication en 2021, a souhaité mettre un terme à son contrat de travail. Après une période de transition d'un mois, elle a été remplacée par Lucien BLEMOU, qui a intégré l'équipe fédérale en juillet 2022.

#### 2/ LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'ANCREAI

#### a. Description des instances de gouvernance

Deux Assemblées générales se sont tenues en 2022, une statutaire et l'autre extraordinaire. L'Assemblée générale extraordinaire a permis d'adopter deux motions : la première donne pour objectif à la Fédération ANCREAI de créer un comité consultatif des usagers et la seconde affiche l'ambition de créer éventuellement une Confédération d'actions, d'informations et de recherches au service des personnes en situation de vulnérabilité, avec la FNORS et la FORAP.

L'assemblée générale statutaire a quant à elle permis de présenter et valider les comptes 2021, le rapport d'activité 2021 et le rapport moral de la fédération. Les comptes ont été certifiés par Mme Orianne STEPHAN, commissaire aux comptes au Cabinet SO Expertise.

Le Conseil d'administration, qui rassemble les 13 CREAI depuis la réforme statutaire de juin 2017, s'est réuni à 7 reprises. Le Conseil d'administration a pour mission de prendre les décisions sur des dossiers techniques étudiés par le comité des directeurs et de fixer les orientations politiques de la fédération.

Le Comité des directeurs se réunit tous les mois, alternativement en visioconférence et en présentiel. Il est composé des directeurs des CREAI et du délégué fédéral. Le comité des directeurs a pour mission d'élaborer des propositions d'actions et mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration. C'est également un lieu d'échanges précieux sur l'identification des expérimentations locales existantes, des freins et leviers de mise en œuvre des politiques publiques, etc. C'est le Comité des directeurs qui prépare également le programme du séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques.

Le Bureau réunit trois présidents et deux directeurs avec voix délibératives, et les présidents des Commissions Négociations et Concertations avec voix consultatives. Il a pour mission d'assurer le suivi des actions et projets mis en œuvre par la fédération et de préparer les décisions et délibérations du Conseil d'administration. En 2022, le Bureau s'est réuni à 5 reprises.

#### b. Évolution des instances de gouvernance

Constitué depuis de nombreuses années des présidents et directeurs des CREAI, le Conseil d'administration de la Fédération nationale des CREAI s'est ouvert, suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2021 à des personnes qualifiées. Au nombre de trois, la présence de personnes qualifiées au Conseil d'administration de la fédération permet d'éclairer nos orientations stratégiques, d'anticiper les évolutions du secteur de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et d'associer ces dernières aux décisions prises. Ainsi, depuis deux ans, Geneviève AVENARD, ancienne défenseuse des droits des enfants et adjointe au Défenseur des Droits, Michel LAFORCADE, ancien directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et Lahcen ER RAJAOUI, président de l'association Nous Aussi, viennent apporter leurs regards sur les attentes des personnes accompagnées, leurs expertises et visions de l'évolution du secteur de la santé sur les projets et actions initiés par la fédération et les CREAI.

## 3/ Le réseau des CREAI en cours de développement en Guyane

A la suite du lancement du projet HANDIDONNEES en région Guyane à la demande de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de ce territoire, des relations ont été développées par le CREAI Nouvelle-Aquitaine avec les autorités publiques locales et des acteurs de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité guyanais.

De ces contacts a émergé la volonté des acteurs locaux de créer un CREAI dans ce territoire ultramarin. En lien étroit avec le CREAI Nouvelle-Aquitaine, la Fédération nationale des CREAI a engagé des échanges avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'ARS locale pour qu'une telle initiative puisse aboutir.

Ainsi, en 2023, la fédération devrait avoir un nouvel adhérent, le CREAI de Guyane, auquel elle apportera tout le soutien nécessaire pour permettre son développement.

Cette initiative de la Guyane semble avoir créée une certaine dynamique dans les territoires ultramarins puisque les ARS de Guadeloupe et Martinique ont pris attache avec la Fédération des CREAI pour envisager la création d'un CREAI Antilles ou d'un CREAI dans chacune de ces deux Régions.



## 4/ La création de l'ATELIER, tiers lieu des acteurs de la vulnérabilité

L'augmentation des effectifs, et la vétusté des locaux actuels de la fédération ont conduit la Délégation Fédérale à prendre attache avec différentes têtes de réseau pour les associer à la recherche de locaux dans la perspective de créer un tiers lieu des acteurs de la vulnérabilité.

Ainsi, le Groupement National de Coopération Handicaps Rares (GNCHR), HANDEO, le Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées (GIHP), l'Union Nationale des Associations de Famille des Traumatisés Craniens (UNAFTC) et l'ANCREAI se sont regroupés pour trouver des locaux communs et créer ainsi ce tiers lieu.

Après de nombreuses recherches, un contrat de bail a été signé pour des locaux situés au 2, rue Mozart à Clichy. Des travaux ont été réalisés au cours de l'été 2022 et l'équipe de la Fédération a pu intégrer ses nouveaux bureaux au mois de novembre de la même année.

Outre la mutualisation de salles de réunions et d'espaces de travail, la création de ce collectif d'associations a aussi pour ambition de permettre des échanges de pratiques et de favoriser l'émergence de projets communs entre ces différentes têtes de réseau nationales.

Ainsi, l'ANCREAI et le GNCHR travaillent de concert sur le déploiement d'une action de sensibilisation au Syndrome Prader Willi, dans la continuité d'une expérimentation lancée par le CREAI et l'Equipe Relais Handicaps Rares de Champagne Ardenne, afin notamment de penser l'articulation avec le projet START. L'ANCREAI a également répondu avec HANDEO à un projet de recherche suite à un appel à projet de la FIRAH sur l'exercice d'un mandat électoral par les personnes en situation de handicap. Ce projet de recherche a été retenu et sera lancé au cours de l'année 2023.



#### Quel avenir pour les CREAI : les réflexions de la commission prospective

A la demande du Conseil d'administration, la Commission Prospective a engagé une démarche de réflexion et de rédaction d'un texte sur les perspectives d'évolution des CREAI dans les années à venir. A partir d'une analyse des grands principes qui sous-tendent l'évolution actuelle des politiques de santé, ce travail doit permettre de définir les grands défis que vont devoir relever la Fédération des CREAI et ses adhérents dans les années à venir en termes d'évolution de leur gouvernance, d'appui technique aux acteurs du secteur, de méthodologie de leurs études et d'actions auprès de la société civile.

Les nombreux débats, tant en commission que lors de la présentation des projets de texte successifs en Conseil d'administration, ont permis d'enrichir cette feuille de route collective qui sera adoptée en 2023.

#### PARTIE 2: LA FÉDÉRATION AU SERVICE DES CREAI

#### 1/ Le séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques

Le séminaire annuel de formation et d'échanges des directeurs et conseillers techniques s'est tenu du 6 au 8 juillet 2022 à La Rochelle. Il a réuni 70 professionnels du réseau des CREAI et 9 Présidents et personnes qualifiées membres du Conseil d'administration de la Fédération des CREAI qui ont débattu et échangé tout au long de ces 3 journées sur les projets fédéraux.

Ce séminaire est un temps de formation croisée et de partage de réflexions et d'outils du réseau des CREAI. Il permet en outre de faire le point sur les questions d'actualité qui impactent ou vont impacter l'activité des CREAI. L'organisation pratique a été assurée conjointement par la fédération et le CREAI Nouvelle Aquitaine, région d'accueil de ce séminaire.



Son programme, élaboré en Comité des directeurs à partir des besoins identifiés dans les CREAI, était organisé autour de thématiques et temps forts.

#### Mercredi 6 juillet

#### Matin

Les Présidents et Personnes qualifiées se sont réunies tout au long de la journée pour débattre des enjeux et perspectives d'évolution des CREAI et de leur Fédération.

Les Directeurs se sont réunis en Comité des Directeurs.

#### • Après-midi

Animation avec les « LEGO SERIOUS PLAY » autour de la thématique : quelles évolutions pour le cahier des charges des CREAI ?
A partir du cahier des charges des CREAI, les professionnels du réseau ont été invités, à l'aide de la méthode d'animation « LEGO SERIOUS PLAY », à échanger sur les évolutions et perspectives du réseau des CREAI et à en dégager une vision partagée.



#### Jeudi 7 juillet

#### • Matin:

Conférence plénière : Le nouveau référentiel HAS : quelle mise en œuvre au regard des pratiques dans le sanitaire ?

Avec Véronique GHADI, Directrice, Direction de la Qualité de l'accompagnement Social et Médico-social de la HAS et Sandra GRIMALDI, Cheffe du Service Evaluation, Direction de la Qualité de l'accompagnement Social et Médico -social de la HAS.

Forum des chantiers fédéraux autour des thèmes :

- START: le projet des CREAI sur les Troubles du Neuro-Développement, Muriel POHER (ANCREAI)
- EPOP: un an après son lancement en Hauts de France et Nouvelle Aquitaine, où en est le projet? Sabrina SINIGAGLIA (ANCREAI)
- Serious Game «Nos Droits Aussi»: les contenus des plateaux 2 et 3, Antoine FRAYSSE (ANCREAI) / Thierry DIMBOUR (CREAI N.A.)
- L'Etude « Cancer et handicap »: les principales conclusions, les outils créés et les perspectives, Patricia FIACRE (CREAI N.A.) / Nathalie MARTINEZ (CREAI-ORS Occitanie) / Capucine BIGOTE (CREAI IdF) / Charlotte PERROT-DESSAUX (CREAI CVL)
- HANDIDONNEES: les dernières évolutions de l'outil, Thierry DIMBOUR (CREAI N.A.)
   / Thibault MARMONT (CREAI G.E.)

Travail en ateliers sur les thématiques suivantes :

- START: Retex sur le déploiement en Région
- Démarche qualité et ARSENE
- L'Extranet des CREAI
- SERAFIN-PH
- Journal de Bord
- Après-midi:

Travail en ateliers sur les thématiques suivantes (ateliers décuplés):

- Construire un outil de suivi de l'activité pour son CREAI
- Démarche qualité et ARSENE
- Protection de l'enfance
- SERAFIN-PH
- Journal de Bord
- ACCESS VAE

#### Vendredi 8 juillet

Matin:

Conférence plénière: Convergence, divergence et principes communs des politiques d'insertion sociale, du handicap, des personnes âgées et de la protection de l'enfance Avec Nathalie LATOUR, Directrice Générale de la FAS et Lou Jayne Hamida, déléguée du CNPA, Secrétaire Générale adjointe de la FAS

Restitution des travaux, à partir de la méthode LEGO SERIOUS PLAY, sur le cahier des charges

#### 2/ Outils au service des CREAI

La Fédération nationale des CREAI a pour mission de soutenir les CREAI dans leurs différentes actions. Pour ce faire, elle met à la disposition du réseau divers outils pour les accompagner dans leurs démarches au quotidien.

#### a. La veille sur les appels d'offres

La fédération assure une veille des marchés publics sur toute la France grâce à un abonnement à l'outil Klekoon et alerte chaque CREAI quand un marché est susceptible d'entrer dans son champ de compétence.

#### b. Décryptage : s'approprier les réformes du secteur

En novembre 2021, afin d'aider le réseau des CREAI à répondre à leur mission d'informations, la Fédération nationale des CREAI a lancé Décryptage. Son objectif est de vulgariser la compréhension et l'appropriation par les professionnels du secteur des réformes législatives et/ou réglementaires.

Cette publication est diffusée à l'ensemble des CREAI qui peuvent la communiquer à leurs tours aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de leurs territoires. Au cours de l'année 2022, quatre numéros de DECRYPTAGE ont été publiés sur les réformes suivantes : les dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale 2022 propres au secteur médico-social, la loi de protection de l'enfant, la réforme des démarches qualité dans le secteur médico-social et les dispositions de la loi relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration (3DS) relatives au secteur social et médico-social.



#### c. INTERSTIS: l'intranet du réseau des CREAI

Afin de favoriser le partage d'informations et la collaboration entre les CREAI, la Fédération des CREAI a acquis l'outil INTERSTIS, qui permet en quelques clics de partager, consulter et amender, des documents. Sous la responsabilité du chargé de communication de l'ANCREAI, qui en gère les droits d'accès, INTERSTIS devient progressivement l'outil de collaboration entre les professionnels et administrateurs du réseau des CREAI.





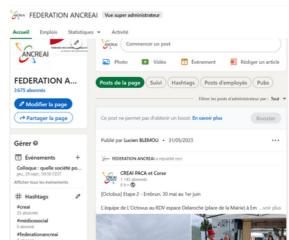
#### d. Rénovation de la Charte graphique du réseau des CREAI

La présence d'un professionnel de la communication au sein de l'équipe fédérale a permis de porter un nouveau regard sur les outils de communication de la Fédération et sa charte graphique. Après 10 ans de bons et loyaux services, la charte graphique du réseau des CREAI a connu, sans être dénaturée, des évolutions afin de la mettre au goût du jour. Elle a également donné naissance à FENIX, personnage graphique qui permet d'attirer la vigilance des lecteurs sur certains points à mettre en exergue.

## e. Une présence accrue de l'ANCREAI sur les réseaux sociaux

Depuis 2021, la Fédération des CREAI a fortement accru sa présence sur les réseaux sociaux, qui sont devenus la principale source de communication de la Fédération auprès de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Publication sur les études, nouveaux projets, programme des journées organisées par la Fédération et les CREAI... Plusieurs fois par semaine, les abonnés aux réseaux sociaux LinkedIN, Twitter et Facebook reçoivent toutes les informations sur les actions conduites par le réseau des CREAI.

Réseau social le plus utilisé par les professionnels du secteur, le compte LinkedIN de l'ANCREAI compte au 31 décembre 2022 plus de 3000 abonnés. En moyenne, chaque publication de l'ANCREAI sur LinkedIn, est consultée par plus de 1000 personnes.



#### 3/ Animation du réseau des CREAI

Afin d'aider les CREAI à partager leurs compétences et savoir-faire, la Fédération est, à leur demande, à l'initiative de la création de groupes de travail ou de formation interCREAI pour favoriser le partage des savoirs et les échanges de pratiques entre les professionnels du réseau.

#### a. Formation InterCREAI: SERAFIN-PH

Afin de répondre aux besoins exprimés par les conseillers techniques et directeurs de CREAI sur l'amélioration de leurs compétences et connaissances pour mieux accompagner les structures dans la mise en œuvre de leurs projets, la Fédération nationale des CREAI organise des formations au sein des réseaux des CREAI.

En 2022, la fédération a organisé, à la demande de certains CREAI, et à partir du kit de formation de la ligne de la CNSA, deux sessions de formations à la connaissance des nomenclatures SERAFIN-PH et leurs différentes modalités d'utilisation par les acteurs du secteur dans le cadre de l'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement ou de projets d'établissement et service notamment. Les CREAI ainsi formés peuvent déployer ce kit de formation en ligne dans leurs territoires respectifs pour accompagner l'ensemble des acteurs du secteur du handicap à l'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH.

#### b. Groupe de travail InterCREAI: Protection de l'enfance

Alors que la protection de l'enfance est devenue un enjeu prioritaire des politiques publiques, la fédération a créé un groupe de travail sur la protection de l'enfance qui poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Définir une offre structurée de prestations de la Fédération nationale des CREAI dans le champ de la protection de l'enfance qui puisse répondre aux demandes de formation et d'accompagnement des Conseils départementaux et des associations gestionnaires.
- Rendre visible l'expertise des CREAI sur le champ de la Protection de l'enfance (éléments de langage commun pour les « négociations » avec les donneurs d'ordre et stratégie de communication auprès de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, le Conseil National de la Protection de l'Enfance, la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance) qui s'inscrit naturellement dans l'histoire institutionnelle de ces organismes régionaux.

Ce groupe de travail, qui s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année, a travaillé sur une évolution de l'offre de formation au référentiel HAS sur l'évaluation de la situation (de risque) de danger de l'enfant ainsi que sur une offre de formation d'évaluation de la situation des enfants en cours de mesure.



#### c. Groupe de travail InterCREAI: Transformation de l'offre

Un groupe de travail Transformation de l'offre a été créé en 2020 pour permettre aux directeurs et conseillers techniques de CREAI de réfléchir collégialement aux principes fondamentaux qui sous-tendent la société inclusive et la transformation de l'offre (le soutien à la citoyenneté et à l'auto-détermination, l'accessibilité de la société et la logique d'intervention par substitution au « droit commun », la nécessaire action des acteurs sociaux et médico-sociaux sur l'environnement pour atténuer les situations de handicap) et les actions, méthodologies et modalités d'accompagnement des structures et professionnels pour permettre le déploiement de projets de transformation de l'offre. Au cours de l'année 2022, ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin d'échanger sur les différents outils et méthodologies utilisés par les conseillers techniques des CREAI pour accompagner les équipes des établissements et services pour personnes en situation de handicap à la transformation de leur offre à travers le projet de la structure et adapter leurs pratiques professionnelles en conséquence.

#### 4/ Les CREAI et leur fédération : Un acteur entendu par les pouvoirs publics

#### a. Les auditions

Les CREAI, véritables lieux-tiers, au croisement du regard des pouvoirs publics, des gestionnaires et professionnels ainsi que des personnes en situation de vulnérabilité, sont un outil technique qui a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de santé dans les territoires mais aussi d'identifier les freins et difficultés rencontrés par les opérateurs de terrain et d'en informer les pouvoirs publics. Cette place particulière des CREAI et de leur fédération leur permet d'apporter leurs contributions à la réflexion des pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques de santé, tout particulièrement dans le secteur du handicap.

Au cours de l'année 2022, la Fédération nationale des CREAI a contribué aux rapports suivants :

- Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) intitulé « Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions », décembre 2022;
- Rapport de la Cour des Comptes sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes.

#### b. Les négociations

La Fédération nationale des CREAI a également œuvré à valoriser et soutenir la place particulière occupée par les CREAI dans la déclinaison locale des politiques publiques mais aussi à sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité de les soutenir financièrement afin qu'ils puissent pleinement accompagner les pouvoirs publics, et tout particulièrement les Agences Régionales de Santé et les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, dans les Régions :

- Rencontre, le 3 janvier 2022, avec Antoine MICHON, Conseiller au Cabinet d'Amélie de MONTCHALIN,
- Rendez-vous, le 20 janvier 2022, avec Anatole PUISEUX, sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et âgées à la DGCS,
- Rendez-vous, le 25 juillet 2022, avec Stéphane GALLOIS, Directeur de Cabinet de Charlotte CAUBEL,
- Rendez-vous, le 12 septembre 2022, avec Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapée
- Rendez-vous, le 27 septembre 2022, avec Périnne GOULET, Députée, rapportrice des crédits du BOP 157 pour la Commission des Finances de l'Assemblée nationale
- Rendez-vous, le 30 novembre 2022, avec Arnaud FLANQUART, sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et âgées à la DGCS

#### c. Les concertations

Afin de positionner la fédération et les CREAI au carrefour des acteurs de l'accompagnement des politiques publiques de santé, la fédération a entrepris des démarches pour être un acteur à la croisée des chemins entre les pouvoirs publics, les têtes de réseaux nationales et, plus généralement, les acteurs nationaux de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité tout au long de l'année 2022.

#### Les CREAI participent à la réforme de la tarification des ESMS – SERAFIN-PH

Depuis janvier 2015, la fédération est membre du Groupe Technique National (GTN) sur la réforme de la tarification des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés.

Tout au long de l'année 2022, la Fédération nationale des CREAI a apporté sa contribution aux débats d'un point de vue technique sur les méthodologies et résultats des enquêtes et études nationales de coût ainsi que sur les différents scénarii d'évolution de la tarification des établissements et services médico-sociaux (ESMS). L'ensemble des débats et réflexions des Groupes techniques nationaux ont été portés à la connaissance des Directeurs de CREAI ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration afin de formuler des préconisations fédérales.

#### L'accompagnement au déploiement du référentiel qualité avec la HAS et la FORAP

A la suite de la convention signée en juillet 2021 avec la Haute Autorité de Santé, la Fédération des CREAI, en lien étroit avec la HAS et la FORAP, a travaillé à l'organisation et la planification de journées régionales d'informations portées par les CREAI et les SRA sur les modalités de mise en œuvre du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ainsi, une trame commune de programme a été élaboré et les CREAI ainsi que les SRA ont été invitées à saisir conjointement les autorités de tarification et de contrôle déconcentrées ou décentralisées pour organiser des rencontres territoriales.

Ce projet a fait l'objet d'une disposition dans le cadre de l'instruction ministérielle de financement des CREAI en 2022 et va être déployé par les CREAI au cours de l'année 2023.

Une politique de partenariat avec les politiques du secteur

#### Conventionnement avec la Croix-Rouge française

L'ANCREAI et la Croix-Rouge française ont signé un partenariat en octobre 2021 afin de développer avec cet organisme gestionnaire national des projets communs innovants. Dans un contexte de transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, la Croix-Rouge française et l'ANCREAI ont souhaité s'inscrire dans un partenariat pour favoriser le déploiement de projets favorisant la pleine participation des personnes en situation de vulnérabilité à la réalisation de leur projet de vie, la fluidité de leurs parcours et leur inclusion sociale. Ce partenariat s'inscrit dans une complémentarité des travaux et projets conduits par la Croix-Rouge française et l'ANCREAI.

En 2022, ce partenariat a permis de positionner l'ANCREAI au sein de l'équipe ressource nationale EPoP constituée par un binôme salarié par la Croix-Rouge française (chef de projet EPoP et coordinateur national pair EPoP) et un professionnel de l'ANCREAI en charge de l'accompagnement des porteurs d'EPoP dans des nouvelles régions tout en assurant un appui technique à l'équipe dédiée de la Croix Rouge au plan national et en participant à la coordination du déploiement expérimental dans les territoires de Nouvelle Aquitaine et des Hauts de France. Ce positionnement a donné lieu à des concertations avec des CREAI volontaires sur le déploiement de cette démarche dans de nouvelles Régions, en lien étroit avec leurs ARS.

#### Répias Primo

Le réseau « Répias Primo », tête de réseau nationale des équipes mobiles d'hygiène, a sollicité l'ANCREAI pour participer à l'organisation d'une journée nationale organisée le 21 octobre 2022 sur la prévention des risques infectieux dans le secteur médico-social.

#### Nous aussi

L'association « Nous Aussi » et l'ANCREAI ont déposé et obtenu le financement d'un projet auprès de la CNSA dans le cadre du développement de deux nouveaux seriousgame favorisant la connaissance de leurs droits par les personnes en situation de handicap intellectuel.

#### Forap

La Fédération des Structures Régionales d'Appui à la Qualité des Soins et à la Sécurité des Patients (FORAP) et l'ANCREAI ont travaillé au cours de l'année 2022 à la mise en œuvre d'une démarche commune, en lien avec la HAS, d'accompagnement des structures sociales et médico-sociales au nouveau référentiel unique d'évaluation de la qualité.

L'ensemble de ces démarches a pour objectif de positionner la fédération et le réseau des CREAI comme des interlocuteurs incontournables au plan national et dans les Régions dans la conduite des réformes et innovations à l'œuvre dans le secteur de la santé.

#### Les instances consultatives

La Fédération nationale des CREAI est sollicitée par les pouvoirs publics pour participer à différentes instances consultatives relatives à la décision publique. Ainsi, l'ANCREAI participe aux instances de concertations suivantes :

- Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH), avec une présence systématique d'Alain LAURENT, vice-président du CREAI Grand Est, ou d'Antoine FRAYSSE, délégué fédéral, aux séances plénières mensuelles,
- Le Groupe Technique National SERAFIN-PH, auquel participe Antoine FRAYSSE,
- L'observatoire de l'habitat inclusif, où Lydie GIBEY, directeur du CREAI Île-de-France, représente l'ANCREAI,
- La Conférence Nationale de Santé, où Antoine FRAYSSE siège en qualité de suppléant de la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS),
- Le Comité de Concertation Social et Médico-social de la HAS, où la Fédération nationale des CREAI est représentée par Charles ALEZRAH, président du CREAI-ORS Occitanie, et Sara CALMANTI, directrice du CREAI Bretagne,

Dans ces différentes instances, les représentants de la fédération apportent leurs expertises et leurs connaissances des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain afin d'éclairer les décisions de leurs regards.





## PARTIE 3 : LES PROJETS PORTÉS PAR LA FÉDÉRATION ET LES CREAI AU SERVICE DES ACTEURS DU SECTEUR

#### 1/Les études et notes documentaires

Le développement des études ainsi que le soutien au déploiement de projets, guides et outils méthodologiques constitue une activité importante de la Fédération qui assure une coordination étroite avec l'ensemble des CREAI pour la conduite de ces différents projets.

#### a. Journaux de bord du confinement : La crise vue par les acteurs de l'accompagnement

Au cours du 1er confinement, les CREAI avaient mobilisé tout un réseau de professionnels du secteur social et médico-social sur l'ensemble du territoire national afin qu'ils retranscrivent à l'écrit leur vécu quotidien de la crise de la COVID-19. Ainsi, le réseau des CREAI avait pu collecter, au plus fort de la crise COVID-19, 65 journaux de bord provenant de 9 régions métropolitaines (Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Pays de la Loire, Bretagne, Occitanie et Auvergne-Rhône Alpes), tenus par des professionnels situés dans toutes les strates des organigrammes de 55 ESSMS (directeur-trices, cadres intermédiaires, éducateurs-trices, assistant-e-s de service social, psychologues, infirmiers-ères, aide-soignant-e-s, psychomotriciens-nes, chargé-e-s d'insertion, secrétaires, agents d'entretien) d'ESSMS divers (CAMSP-CMPP, SESSAD, IME-IES-IEM, SAVS-SAMSAH, ESAT, FH-FV, FAM-MAS, EHPAD, SMJPM, MECS, CHRS, CSAPA, CARRUD1).

Grâce à la richesse et à la diversité des témoignages ainsi recueillis, la Fédération nationale des CREAI, en partenariat étroit avec la Maison des Sciences de l'homme de l'Université de Bourgogne, a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche.

La recherche a été réalisée par un collectif composé de 7 CREAI et 14 chercheurs en sciences humaines et sociales de l'Université de Bourgogne Franche-Comté. L'ARS de Bourgogne Franche-Comté, la FIRAH, le Haut-Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté de BFC et Malakoff Humanis ont participé aussi à son financement. Ainsi, au cours de l'année 2021, les CREAI ayant participé à cette démarche ont proposé une analyse des journaux de bord recueillis à travers les axes suivants :

- · Axe temporel,
- Axe territorial,
- Axe comparatif,
- Axe expérience de la crise,
- Réorganisation du travail,
- Sens du travail,
- Adaptation des pratiques,
- Effets de la crise sur les personnes acc

L'ensemble des éléments ainsi analysés a permis de favoriser l'identification des innovations nées pendant cette crise et susceptibles d'améliorer l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, mais aussi de tirer les enseignements de la crise en dégageant des repères permettant de préparer le secteur à la perspective de survenue de nouvelles crises de ce type.

#### 9 préconisations à l'adresse des ESSMS issues de la recherche :

- S'accorder sur les mesures à appliquer pour gagner en sérénité
- Développer l'écoute des personnels dans la crise
- Opérer un « prendre soin » des équipes en sortie de crise
- Mener des retours d'expériences à distance avec tous les acteurs concernés
- Repenser la charge des plannings des personnes accompagnées
- Penser le véritable temps présentiel et le temps de l'accompagnement
- Effectuer un bilan des innovations
- S'emparer des outils numériques
- Favoriser le relais à domicile et fil rouge de l'accompagnement

Les résultats de cette recherche sont recueillis dans plusieurs tomes: tome 1, les travaux des CREAI, tome 2, les travaux des universitaires, avec une introduction et conclusion communes aux tomes 1 et 2, et le tome 3, le rapport d'une recherche-action menée avec un établissement particulier. Les idées principales de ces travaux figurent dans une synthèse et un document adapté, à l'intention des personnes accompagnées2.

## b. La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes en structures médico-sociales et à domicile : promouvoir et accompagner le dépistage

Cette recherche appliquée, dont les résultats ont été publiés en avril 2022, a permis d'améliorer la participation et la réalisation des dépistages organisés des cancers féminins et colo-rectaux chez les personnes en situation de handicap de plus de 50 ans vivant à domicile ou en établissement spécialisé. En effet, les données de la littérature médicale montrent qu'à ce jour, ces dépistages sont inadaptés à nombre de personnes en situation de handicap et que les diagnostics, souvent tardifs, aboutissent à une véritable perte de chance.

Financée par la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH), par l'Institut National du Cancer (INCa), par l'OPCO Santé, par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et par l'ARS Centre Val-de-Loire, ainsi que par l'apport du Found-Crowding ULULE, cette recherche a démarré en février 2020.



La recherche, menée par les CREAI Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Centre Val-de-Loire et Occitanie, s'est déployée, en étroite collaboration avec les quatre Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers des territoires concernés (CRCDC), dans quatre départements (Vienne, Val-d'Oise, Indre-et-Loire et Hérault) de ces régions et en associant les acteurs régionaux (le Comité de la Vienne de la Ligue Contre le Cancer, les Réseaux régionaux de cancérologie, les Observatoires régionaux de santé (ORS), les Caisses Primaires d'Assurance maladie (ORS), etc.). Le Dr. Caroline TOURNOUX-FACON, médecin coordinateur territorial de la Vienne et médecin coordinateur régional Nouvelle Aquitaine-Nord au sein du CRCDC de Nouvelle-Aquitaine en a assuré la responsabilité scientifique.

Tout au long de la démarche, la Fédération nationale des CREAI a été promotrice de la recherche, a assuré la coordination, a participé au comité de suivi national et à la recherche de financements. Elle a fortement contribué à la réalisation d'une <u>boîte à outils</u> afin d'aider l'ensemble des professionnels de la santé à favoriser l'accès au dépistage des personnes en situation de handicap.

L'équipe de la recherche a réalisé 22 entretiens individuels avec des personnes en situation de handicap vieillissantes et 9 focus groupes avec des aidants familiaux, des professionnels médico-sociaux et de santé ont été réalisés. Un questionnaire a été diffusé auprès des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) et auprès des personnes en situation de handicap de plus de 50 ans vivant à domicile de 4 départements issus de 4 régions différentes (Vienne, Indre-et-Loire, Île-de-France et Hérault). Un travail d'analyse de la base Système National des Données de Santé (SNDS) a été réalisé en collaboration avec les Observatoires Régionaux de santé afin d'avoir des taux actualisés de la participation aux dépistages organisés pour les personnes en situation de handicap.

En novembre 2021, la fédération a organisé avec l'équipe de la recherche un séminaire à Poitiers ouvert à tous les membres du COPIL national. Les objectifs de cette rencontre ont été de présenter les résultats de l'analyse de l'ensemble des données récoltées et réfléchir sur la forme et les contenus des livrables finaux de la recherche afin de réaliser un réel transfert de connaissances aux personnes concernées et aux acteurs de terrain.



#### RÉSUMÉ

L'objectif général de cette recherche a été de connaître le niveau de participation des personnes en situation de handicap âgées de 50 à 74 ans aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal. Elle a visé à identifier et comprendre les freins existants à la participation, à identifier les stratégies et les leviers pour en faciliter l'accès afin d'être en mesure de proposer des adaptations en termes de pratiques professionnelles d'accompagnement en amont et en aval du dépistage.

Les trois phases méthodologiques de la recherche (exploratoire, qualitative et quantitative) ont permis de formaliser une revue de la littérature et les grilles d'entretiens individuels et collectifs, les questionnaires à destination des personnes en situation de handicap à domicile et les questionnaires à destination des professionnels des ESMS. Les taux de participation aux dépistages des personnes en situation de handicap ont été actualisés grâce au travail d'analyse de la base SNDS réalisé en collaboration avec les Observatoires Régionaux de la Santé. Les personnes en situation de handicap participent deux fois moins aux dépistages organisés des cancers par rapport à la population générale. Les résultats sont presque identiques si on enquête sur toute la France ou dans les départements étudiés par l'équipe.

L'identification des freins et des leviers à la participation au dépistage a été réalisée en croisant les points de vue des personnes elles-mêmes, de leurs aidants familiaux, des professionnels des secteurs médico-social et sanitaire. Enfin, une boîte à outils à destination des différents acteurs concernés a été formalisée.

Les principaux résultats mettent en lumière l'impérieuse nécessité de communiquer, d'informer, de sensibiliser et de former à la fois les personnes en situation de handicap, les professionnels des secteurs sanitaire (médecins libéraux et spécialisés, médecine du travail, radiologues) et médico-social ainsi que les entourages aux dépistages organisés. Cela passe par le recensement et l'utilisation d'outils et de supports de communication variés (banque d'images, pictogrammes, supports pédagogiques accessibles, tutoriels, dessins animés, vidéos et applications, explications adaptées aux capacités de compréhension de chaque personne sur le déroulé de la consultation et des examens ainsi que sur le matériel, brochures en FALC, etc.). En effet, l'instauration d'un climat de confiance par les professionnels (médical, paramédical, éducatif) est essentielle pour sensibiliser, informer, rassurer, préparer la personne et donner du sens au dépistage afin de faciliter son adhésion.



Le rôle des entourages dans la sensibilisation et l'accompagnement de la personne est très important, ainsi que le développement et la modélisation de la pair-aidance pour favoriser et faciliter la participation aux dépistages. L'adaptation et l'accessibilité du courrier d'invitation ainsi que des cabinets de radiologie sont nécessaires. La formalisation d'une fiche descriptive de la personne par les ESMS à destination des cabinets de radiologie ; la standardisation du circuit du courrier d'invitation aux dépistages organisés ; l'adaptation et la simplification du test colorectal sont également autant d'actions indispensables.

Enfin, la prise en compte de l'aspect temporel est importante : « prendre le temps, créer du lien pour préparer le premier rendez-vous et parvenir à réaliser l'examen».

Cette recherche a permis de montrer que des actions spécifiques seraient à mettre en œuvre pour faciliter et garantir la participation aux dépistages organisés des personnes en situation de handicap : l'adaptation et la généralisation de messages, de supports et d'outils accessibles compréhensibles; l'organisation de formations en faveur d'une meilleure implication dans l'accompagnement de la personne dans son parcours de dépistage ; la sensibilisation aux dépistages par les pairs ; l'inscription dans les projets associatifs, d'établissements et personnalisés de la participation aux dépistages organisés. La coordination et le partenariat en interne et en dehors de la structure médico-sociale, la formalisation de conventions entre les ESMS et les cabinets de radiologie et le Centre de coordination des dépistages des cancers (CRCDC).

#### c. Etat des lieux du déploiement des PCPE sur le territoire national

A la demande de la CNSA, la Fédération des CREAI a conduit une étude nationale sur l'offre d'accompagnement par les PCPE sur l'ensemble du territoire national. A partir d'un questionnaire élaboré en étroite concertation avec la CNSA et diffusé aux PCPE par l'intermédiaire des ARS, cette étude a permis de dresser un premier état des lieux de cette nouvelle modalité d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cet état des lieux quantitatif a été complété des résultats des études conduites par les CREAI sur les PCPE dans les Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

- Une forte hétérogénéité de la répartition et de la taille des PCPE dans les territoires : à titre d'exemples, il existe deux PCPE interdépartementaux en Région Normandie pour 57 PCPE en Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Une diversité du nombre de personnes accompagnées par un PCPE : si en Bretagne, chaque PCPE accompagne en moyenne 212 personnes par an, ce nombre est de 42 en Auvergne Rhône Alpes et de 23 en Pays de la Loire
- Une hétérogénéité des publics accompagnés: si dans certaines Régions (Ile-de-France, Hauts-de-France...), les PCPE sont agréés pour accompagner tout type de situation de handicap et de tous âges, certains Régions (Auvergne Rhône Alpes, Pays de la Loire, Occitanie...) ont pris le parti de spécialiser leurs PCPE par âge (adultes/enfants) et/ou par type de handicap.
- Cette diversité des PCPE en termes de nombre, de file active, de publics accompagnés se traduit également sur les dotations qui leur sont allouées annuellement (de 103000 € en Bourgogne Franche Comté à 568000 € en Ile de France, avec une moyenne de 207000 € au plan national) ainsi que sur la taille de leurs équipes.

#### 2/ Les outils

#### a. Nos Droits Aussi

En 2019-2020, l'association d'autoreprésentation Nous Aussi a réalisé un projet « Le droit de vote, c'est maintenant !» en collaboration étroite avec la Fédération nationale des CREAI. L'objectif était de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

Un des outils opérationnels développé a été un serious game, « Nos Droits aussi », accessible en ligne pour s'entrainer au vote. Dans la continuité de ce projet, l'association Nous Aussi a souhaité développer deux autres plateaux du jeu afin de favoriser la prise de conscience et l'appropriation d'autres droits fondamentaux. La CNSA et AXA ont soutenu la réalisation de ce deuxième projet.

Ainsi, un deuxième serious game doit faciliter l'exercice effectif des droits individuels reconnus aux personnes en situation de handicap intellectuel accompagnées par des établissements et services médico-sociaux.

Dans le prolongement de cette démarche, le troisième serious game a pour objectif de permettre à ces personnes de jouir d'une pleine citoyenneté en les accompagnant dans la découverte et l'appropriation de tous leurs droits dans la société. Afin de développer ces deux nouveaux serious game, les CREAI Bretagne, Ile-de-France, Normandie et Paca-Corse ont échangé avec des délégations départementales de l'Association « Nous Aussi » afin de définir les attentes pédagogiques, le public cible, les apports pédagogiques recherchés ainsi que les grands principes de jouabilité attendus.

Ce premier travail a permis de définir différents scénarii de scénettes qui seront discutés avec les Délégations Nous Aussi engagées dans la démarche pour s'assurer notamment de leurs pertinences et de leurs bonnes compréhensions par les personnes en situation de handicap intellectuel.

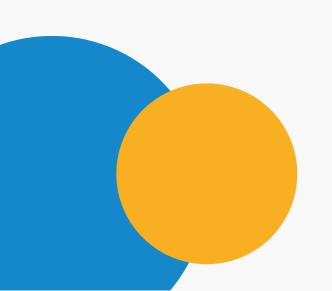
Ces différentes scénettes seront ensuite intégrées dans une application et sur le site Internet de « Nous Aussi » sous un format serious game : les personnes accèdent à une scénette expliquant la situation d'une personne et le droit dont il peut bénéficier, une question à réponses multiples est ensuite posée pour impliquer le joueur et des explications sont ensuite données au regard de la réponse donnée. Le CREAI Nouvelle-Aquitaine se chargera du développement informatique de ces deux serious game.

Courant 2023, à l'issue de ce premier travail d'élaboration et de développement des deux nouveaux serious game, il est envisagé de mobiliser les ressources du serious game dans le cadre de l'organisation de séances collectives d'information/formation sur les droits des personnes protégées au sein de services et établissements médicosociaux.

Ainsi, des professionnels et des personnes en situation de handicap intellectuel expérimenteront les outils pour faire connaître leurs droits aux personnes accompagnées.

Les deux serious game élaborés dans le cadre de ce projet seront mis en ligne au cours de l'année 2023.







Nous Aussi construit sa feuille de

Lahcen ER RAJAOUI, Président de l'association Nous Aussi a lancé

- Le droit de vote pour tous

route 2023!

Lettre de NOUS AUSSI

₩ Interventions (11)

Guides (7)



Depuis 2004, le CREAI Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse publie tous les deux ans un document présentant des résultats statistiques sur les caractéristiques des situations de handicap et des équipements médico-sociaux, élaborés à partir de données existantes (CAF, MSA, DREES, Éducation nationale, AGEFIPH, etc.) et/ ou des études régionales réalisées principalement par le CREAI.

En 2015, un groupe de travail national a été créé au sein de la Fédération nationale des CREAI pour revisiter les indicateurs proposés et créer une trame nationale dans la perspective de proposer, dans toutes les régions, un panorama régional des données du handicap. Cette démarche, présentée à la DGCS et la CNSA, a été reprise par les pouvoirs publics qui, dans l'instruction annuelle relative au financement du réseau des CREAI, mentionnent comme chantier prioritaire HANDIDONNEES.

A la demande de l'ARS Nouvelle Aquitaine, le panorama des données dans cette Région a été réalisé sur un support numérique, handidonnees.fr. déclinable à l'identique dans toutes les Régions. Ainsi, dans 5 Régions (Bretagne, Grand-Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et PACA Corse), des indicateurs régionaux et départementaux relatifs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont désormais accessibles au grand public et actualisés régulièrement.

La Fédération nationale des CREAI soutient pleinement cette démarche et a inscrit HANDIDONNEES dans ses orientations stratégiques prioritaires. Ainsi, en 2020, le projet HANDIDONNEES est devenu un projet national, intégré à la convention annuelle d'objectif signée avec la DGCS et la CNSA.

Les CREAI ayant déployés HANDIDONNEES dans leur territoire ont ainsi conduit des travaux au service du réseau en procédant au traitement des données pour l'ensemble des départements et régions du territoire national.

Parallèlement, la fédération a entrepris des démarches auprès de différents pourvoyeurs de données (CAF, MSA, Éducation nationale, CNSA, DREES....) afin d'avoir accès aux bases nationales de données jugées utiles et pertinentes par le groupe de travail HANDIDONNEES du réseau des CREAI.

Ainsi, en 2022, une convention a été signée avec la CNSA pour obtenir l'accès aux données des MDPH ainsi que celles issues des tableaux de bord de l'ANAP. L'accès à ces données doit permettre une actualisation annuellement des informations qui figureront sur HANDIDONNEES, notamment celles concernant l'offre en établissements et services médico-sociaux et les personnes qu'ils accompagnent.

Toutefois, le traitement des données issues des tableaux de bord de l'ANAP nécessitant au préalable une autorisation de la Commission Nationale Informatiques et Libertés, la Fédération des CREAI a constitué, en lien avec son Délégué à la Protection des Données, un dossier de demande d'autorisation qu'elle a obtenu en octobre 2022.

Par conséquent, les données ainsi recueillies ont fait l'objet d'un traitement au cours du dernier trimestre 2022 et, au printemps 2023, le site HANDIDONNEES présentera de nombreuses données relatives au handicap pour toutes les Régions de France et au plan national.

#### c. ARSENE

Outil de management de la démarche qualité pour le secteur social et médico-social du réseau des CREAI depuis janvier 2017, l'outil ARSENE a fait l'objet en 2022 d'une profonde refonte afin de répondre aux exigences posées par le référentiel unique d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé.

Ainsi, à partir d'un travail de correspondance entre les différents référentiels d'ARSENE et le référentiel unique de la HAS, les utilisateurs d'ARSENE peuvent publier un rapport qui leur permet de savoir où ils se situent par rapport aux différents critères qualité énoncés par la HAS.

Ce travail de mise en correspondance a été réalisé sur les référentiels "Adultes en situation de handicap", "enfance en situation de handicap", "protection de l'enfance" et "personnes âgées". Les autres référentiels feront l'objet du même travail au cours du 1er semestre 2023.



Par ailleurs, afin que les établissements et services sociaux et médico-sociaux puissent mieux associer les personnes accompagnées aux démarches qualité, l'outil ARSENE va être enrichi au cours de l'année 2023 d'un ARSENE USAGERS qui permettra d'interroger directement les personnes accompagnées sur leur perception de la qualité des accompagnements et le respect de leurs droits par la structure qui les accompagne.



#### 3/ Journées nationales

La vie fédérale des CREAI est habituellement marquée par l'organisation, tous les deux ans, des journées nationales de formation ANCREAI auprès des personnels: des SESSAD, des MAS/FAM/Foyers de vie, des IME-IEM-IES.

Ces journées nationales sont organisées à chaque fois dans une région différente, en collaboration avec le CREAI concerné (ou les deux CREAI concernés) et en s'appuyant sur un comité de préparation réunissant des directeurs et chefs de services des structures de la région.

Ces Journées Nationales constituent un outil transversal, dans la logique du travail en réseau et de coopération interCREAI. Elles sont un véritable outil d'aide au changement en proposant un espace de compréhension des transformations en cours. En outre, elles s'intègrent dans la cohérence et la complémentarité des missions des CREAI, entre animation régionale, interrégionale et nationale.

Suite à la crise du COVID-19, qui a conduit à l'organisation de 3 journées régionales en 2021, le Conseil d'administration de l'ANCREAI a décidé de faire évoluer le modèle des journées nationales en favorisant une approche non pas par catégories de structures comme précédemment mais par type de public (Enfants/Adultes) ou thématiques.

Ainsi, en 2023, une journée nationale « Ecole Inclusive, Ecole pour Tous » sera organisée du 13 au 15 novembre 2023 à Lyon, avec les CREAI Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté.

En 2024, ce sont des journées « Enfants en situation de Handicap » et « Adultes en situation de Handicap » qui seront organisées respectivement par les CREAI PACA-Corse et Grand-Est, en lien étroit avec la Fédération des CREAI.

L'équipe salariée de l'ANCREAI apporte son appui et son expérience aux équipes des CREAI organisateurs en :

- Participant à toutes les réunions du Comité de préparation,
- Animant des comités de pilotage avec le CREAI concerné entre deux séances du comité de préparation (sur les aspects essentiellement logistiques),
- Contribuant à la rédaction et validant tous les argumentaires et supports de communication,
- Co-animant les différentes journées nationales (plénières et ateliers),
- En supervisant l'élaboration des actes des journées,
- En organisant la sélection des organisateurs des futures journées.

Par ailleurs, à l'initiative d'un collectif de PCPE des Régions Bretagne et Normandie, et par l'intermédiaire du CREAI Bretagne, la Fédération des CREAI a été sollicitée pour organiser la 1ère journée nationale des PCPE, qui se déroulera le 4 mai 2023 à Paris. Enfin, la journée nationale « Quelle société pour demain? Vers une société équitable et solidaire pour les personnes les plus vulnérables », qui a fait l'objet de reports successifs en raison de la crise du COVID 19, a dû être annulée.





#### 4/ Programmes nationaux

La structuration des CREAI en réseau favorise l'essaimage et la déclinaison de formations nationales en régions, animées par les professionnels des différents CREAI. Ces formations permettent d'une part de se fédérer autour de projets communs, de développer une expertise collective dans l'ingénierie de formation et d'autre part d'utiliser davantage les expertises et connaissances cumulées par les CREAI au travers de leurs études et de leurs accompagnements techniques, pour les mettre à profit dans les formations des acteurs de terrain.

En effet, si l'appui à la transformation des organisations passe prioritairement par des études permettant d'identifier des phénomènes nouveaux et de faire des préconisations concrètes, l'amélioration et l'évolution des pratiques professionnelles passent en grande partie par des formations auprès des acteurs de terrain.

START: Soutenir l'amélioration des pratiques, la transformation de l'offre et faciliter l'accès aux ressources territoriales dans le champ des Troubles du Neuro-Développement en réponse aux aspirations et aux besoins des personnes.

Né de l'analyse des politiques publiques menées dans le champ du handicap, plus spécifiquement dans le champ des handicaps cognitifs, le projet START (Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires) contribue à apporter une réponse aux limites d'une approche catégorielle trop exclusive des troubles du neuro-développement.

Dans le prolongement de plus de 5 années de travaux multi-partenariaux et transdisciplinaires de conception puis de diffusion, l'expérimentation du projet START en ARA et en IDF, a pu être évaluée, modélisée pour être pérennisée et entrer dans le droit commun de la formation.

Tout en restant multipartenarial\*, après une phase de concertation et d'échanges entre la filière DéfiScience, la CNSA et l'Ancreai, le projet s'est rapproché le 1er janvier 2022 de la Fédération ANCREAI et du réseau des CREAI dans la perspective d'un essaimage national progressif, avec la volonté de capitaliser sur les réflexions et les travaux déjà conduits mais aussi de contribuer à enrichir cette démarche avec le concours de tous, à chaque fois que le projet s'installera en régions. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif national de transformation de l'offre d'accompagnement et de soins, dans une logique de parcours au plus près des besoins de la personne, comme un outil original de la stratégie nationale autisme et TND.



En réponse à la diversité et à la complexité des situations, les fondamentaux et objectifs de START sont de :

- Améliorer et décloisonner les pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin d'enfants et d'adultes présentant un ou plusieurs TND,
- Impulser de nouveaux modes de coopération et encourager l'interconnaissance,
- Faciliter l'accès aux ressources territoriales, de façon à permettre aux différents acteurs d'un territoire donné, de co-construire le projet individualisé d'une personne en tenant compte de ses souhaits, de ses compétences et fragilités, de ses besoins de soutien, ce qui suppose de bien connaître le fonctionnement de la personne.

START peut soutenir la mise en œuvre de Plateforme de Coordination et d'Orientation TND, de Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées, de petites unités situations complexes adultes, de Communautés 360 et encourager les passerelles entre différentes ressources territoriales. START peut également bénéficier aux professionnels de DAC.

Vers une amélioration continue et collective des pratiques professionnelles par la mise en œuvre de communauté de pratiques professionnelles

Le projet prévoit l'expérimentation de communautés de pratiques professionnelles en régions et d'un réseau créatif de pratiques, en partenariat avec Kedge Business School de façon à :

Encourager et soutenir les professionnels et autres acteurs engagés dans l'amélioration et l'enrichissement de leurs pratiques,

Faire vivre et renforcer les valeurs et principes de coopération et d'intervention que promeut START,

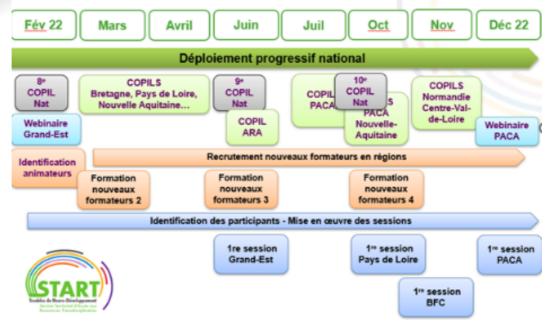
Valider et faire circuler entre les régions les bonnes pratiques et pratiques inspirantes.

Dans le cadre du déploiement de START, les missions de l'Ancreai consistent aujourd'hui à :

- Animer le Copil National dans lequel sont présents tous les partenaires et soutiens nationaux,
- Contribuer aux Copils Régionaux mis en place avec le concours des ARS,
- Favoriser les échanges entre Creai, entre animateurs START en région,
- Contribuer au recrutement des formateurs en région,
- Organiser et financer les sessions de formation de formateurs,
- Faire connaître le projet conjointement avec les Creai : élaborer et mettre à la disposition des Creai les outils de communication utiles au déploiement du projet : une vidéo de présentation du projet, un flyer, des vidéos de témoignages des participants ont ainsi été réalisés,
- Actualiser le socle commun de connaissances,
- Faciliter le lancement des Communautés de pratiques professionnelles en régions et structurer le réseau national créatif de pratiques, en partenariat avec Kedge Business School,
- Penser et mettre en œuvre les développements ultérieurs de START et son articulation avec d'autres chantiers dans le cadre de la transformation de l'offre.

### LES PRINCIPALES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT DE START EN 2022

2022 - Déploiement progressif national
Par les CREAI en articulation avec l'Ancreai
avec le concours des ARS et de l'ensemble des partenaires



Ainsi l'année 2022 aura permis à tous les CREAI de France métropolitaine de s'approprier le projet, de se projeter, de programmer son déploiement et de le rendre effectif dans de nombreuses régions, accessible et éligible à financement auprès des OPCO, pour tout professionnel dit de seconde ligne, quelle que soit sa discipline, quel que soit le secteur de son intervention même si l'accès de certains professionnels reste à faciliter (éducation nationale, libéraux, protection de l'enfance).

Par ailleurs, une proposition de méthode de lancement de Communauté de pratiques, sur la base de 5e journées a été éprouvée dans une région et reste à consolider avec le concours de trois autres régions.

Pour plus d'informations sur le projet : <a href="https://ancreai.org/start-service-territorial-dacces-aux-ressources-transdisciplinaires-dans-le-champ-des-tnd/">https://ancreai.org/start-service-territorial-dacces-aux-ressources-transdisciplinaires-dans-le-champ-des-tnd/</a>

#### Annexe Equipe du siège au 31/12/2022

#### Jacques NODIN, Président.

Bénévole, il siège au Conseil d'administration et au Bureau. Assisté du Délégué fédéral, il construit les orientations stratégiques à présenter au vote du Conseil d'administration. Accompagné du délégué, il représente la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération.

#### Antoine FRAYSSE, Délégué fédéral depuis 2020.

Salarié, il dirige l'organisation de la fédération. Il est le responsable administratif et le supérieur hiérarchique des autres salariés. Il accompagne le président pour représenter la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération. Il impulse les projets développés par la fédération et pilote l'entité en suivant les orientations stratégiques votées par le Conseil d'administration. Il représente la fédération dans plusieurs instances. Il participe au Conseil d'administration, au bureau et au CODIR.

#### Dounia EL HENDAWY, assistante de direction depuis 2020.

Salariée, elle assiste le président et le délégué dans leurs fonctions. Accompagnée d'une comptable extérieure, elle est chargée d'émettre et payer les factures après accord du délégué. Elle s'occupe de la gestion client d'ARSENE. Elle épaule également la responsable de projets quand cela est nécessaire. Enfin, elle s'occupe de l'organisation des événements internes et externes, tels que le séminaire ou les formations.

#### Sabrina SINIGAGLIA, responsable projets, formations et études depuis 2020.

Salariée, elle gère les études, les projets et les formations avec le délégué. Elle accompagne le délégué dans la proposition de nouveaux projets puis gère leur mise en œuvre. Elle conçoit et participe aux formations et contribue, en s'appuyant sur un ou plusieurs CREAI, à la recherche puis à la rédaction et à la publication des études. Elle représente la fédération dans plusieurs instances.

#### Muriel POHER, responsable projets depuis 2022.

Salariée, elle a rejoint la Fédération des CREAI en 2022 pour permettre le déploiement par le réseau des CREAI du projet START sur l'ensemble du territoire national. Elle anime, en lien avec tous les partenaires et soutiens du projet, le Comité de pilotage national, met à disposition des CREAI les outils de déploiement du projet, coordonne les animateurs régionaux, contribue aux Comités de pilotage régionaux, accompagne les CREAI dans le recrutement de leurs formateurs en Région, organise les formations de formations et veille au bon déploiement du projet. Elle travaille également, en partenariat avec Kedge Business School, à la structuration des Communautés de Pratiques à l'issue des 5èmes journées du programme de formation START. Elle assure une veille sur le champ des Troubles du Neuro-Développement.

#### Lucien BLEMOU, chargé de communication depuis 2022.

Salarié, il est chargé de la communication interne et externe. Pour cela, il gère les publications sur le site internet de la fédération et les réseaux sociaux. Il applique la charte graphique, sur les documents que publie la fédération, qui ont été développés avec un prestataire (Isabelle de GROOT). Il s'occupe des relations presse et de l'organisation de certains événements tels que les journées nationales. Il conçoit et développe, avec l'aide de prestataires, des outils pour faire circuler l'information en interne.

